

## NOTE AUX PARENTS D'ELEVES DE 3<sup>ème</sup>

### ATTESTATION SCOLAIRE DE SECURITE ROUTIERE

Au collège, l'éducation à la sécurité routière est finalisée par la préparation des deux attestations scolaires à la sécurité routière (ASSR) :

\* **L'Attestation Scolaire de Sécurité Routière de premier niveau (ASSR1)** : elle est organisée en **classe de 5<sup>ème</sup>** (ou avant 14 ans) ; l'ASSR1, complétée par cinq heures de conduite, l'ensemble constituant le Brevet de Sécurité Routière (BSR), est **obligatoire pour conduire un cyclomoteur** en l'absence de permis.

\* **L'Attestation Scolaire de Sécurité Routière de deuxième niveau (ASSR2)** : elle est organisée en **classe de 3<sup>ème</sup>** (ou avant 16 ans) ; l'ASSR2 est **exigée pour s'inscrire à l'épreuve théorique du permis de conduire**.

Votre enfant est en 3<sup>ème</sup>, donc il a déjà passé les épreuves de l'ASSR1, nous l'espérons avec succès. Cette année, il va passer les épreuves de l'ASSR2. La **session 2007** devrait commencer en **avril**. Aussi, nous insistons sur l'**absolue nécessité d'une bonne préparation** : les questions ne sont pas évidentes ! Pour cela :

- un « Guide de l'élève » est distribué à chaque élève ;
- le CDI du collège possède des outils qui sont à la disposition de tous ;
- le site <http://www.eduscol.education.fr/securete> est spécialement conçu pour la préparation de cet examen. Il est vivement conseillé de le consulter.

Les élèves de 3<sup>ème</sup> doivent être assez autonomes pour prendre en main cette préparation avec le plus d'efficacité. Notre souhait est que tous obtiennent ce brevet. Alors bon courage à eux et au travail !

La Direction

Pour obtenir	Conditions d'obtention	Où	Modalités d'obtention
A.S.S.R. 1	Etre élève de 5 <sup>ème</sup> <b>ou</b> être élève de 6 <sup>ème</sup> et avoir 14 ans avant la date des épreuves de l'année suivante	Organisé par le collège	Examen : avoir au moins 10/20.
B.S.R.	Avoir obtenu l'ASSR1	Dans une auto-école ou une association socio-éducative	Formation pratique de conduite de 5 heures minimum.
A.S.S.R. 2	Etre élève de 3 <sup>ème</sup> (avoir obtenu l'ASSR1 n'est pas obligatoire pour se présenter à l'examen).	Organisé par le collège	Examen : avoir au moins 10/20. Ne donne pas et ne remplace pas l'ASSR1

Pour conduire un **cyclomoteur**, je dois :

- avoir **14 ans**.
- avoir obtenu l'**ASSR1**
- **puis**, avoir obtenu le **BSR**.

Pour l'Apprentissage Anticipé de la Conduite (A.A.C.) (\*), je dois :

- avoir **16 ans**
- avoir obtenu l'**ASSR2**

(\*) : L'A.A.C est une formation initiale dans une auto-école, pendant au moins 20 heures, donnant droit à la conduite accompagnée.